

Cercle de la Voile de Paris
1858



AVIS DE COURSE

“Coupe du CVParis STAR – Soling - M7.50 – Tempest”

Grade : *InterLigue - grade 5A*
Support/Classe *Star – Soling – M7.50 - Tempest*
Date : *Dimanche 11 septembre 2016*
Lieu : La Seine, Bassin Olympique de Meulan-Les Mureaux (Yvelines) à 30 km de Paris
Autorité Organisatrice : **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**
Tél. : 01 34 74 04 80

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*₁,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux des **Classes Star, Soling, M7.50 et Tempest.**
 - 1) **STAR ou SOLING** : si le nombre de **10 bateaux** par classe requis est atteint, les Stars ou les solings courent en temps réel.
 - 2) **Inter-série Quillards**: les autres quillards, selon leur rating, courent en temps compensé.
 - 3) Si le nombre de 10 stars ou 10 solings n'est pas atteint : tous les bateaux courent en Intersérie en temps compensé.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.

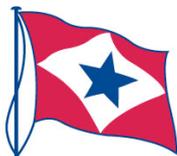
- 3.3 **Pré-inscription obligatoire** : Les bateaux s'inscrivent en complétant le formulaire, par internet, https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScaliLGRqmbSxjnRK3563_MY47FVCfd/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link
[REPLIR LE FORMULAIRE](#)

ou en remplissant le formulaire papier, ci-joint, et en l'adressant par retour de mail, à Marie Thérèse Jourdas : marie.jourdas@free.fr, . L'inscription se fait au plus tard **le jeudi 8 septembre 2016.**

- 3.4 Les coureurs qui souhaitent des informations complémentaires sont invités à contacter le **Capitaine de flotte, Philippe Tréanton, phtreanton@yahoo.fr et Olivier Guérin secrétaire de flotte pour les Stars, ou, pour les Solings, Eric Ribadeau Dumas : 06 74 84 97 97, ericrd@club-internet.fr, ou Patrick Walhain pour les M7.50, pw@quaidesorfevres.com**

4. **DROITS d'INSCRIPTION** - Les droits requis sont les suivants : 15 euros

5. PROGRAMME



Cercle de la Voile de Paris
1858



5.1 Confirmation des inscriptions : Le dimanche **11 septembre 2016 de 9H15 à 10H15** au Bureau d'accueil du CVP. L'Annexe aux Instructions de courses sera remise aux coureurs.

5.2 Jour de courses : **le 11 septembre : Heure du 1^{er} signal d'avertissement 11H00 précises.**

5.3 Remise des prix prévue le dimanche **après les courses.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et l'annexe seront disponibles à la confirmation des inscriptions avant les courses du dimanche 11 septembre et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS - Les parcours seront de type : parcours construits.

8. PENALITES

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

8. CLASSEMENT : 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO - Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

12. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course : **Marie Thérèse JOURDAS**

Président du Jury (sur l'eau) : **Patrick GONDOIN**

Président du Jury (à terre) : **Jean FOSTERUD**

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Veuillez contacter :

➤ **Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commandant Paul SIMON, 30 quai Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**

☎: 01 34 74 04 80

☎: 01 34 92 74 20

💻: cvparis@sfr.fr

➤ **Capitaine de flotte Philippe Tréanton (Star) phtreanton@yahoo.fr, Eric Ribadeau Dumas (Soling) : 06 74 84 97 97, ericrd@club-internet.fr Patrick Walhain pour les 7M50 pw@quaidesorfevres.com**

➤ **Restauration :**

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.